

Mise en place de plateformes « Covid EHPAD » en Occitanie pour le soutien des Etablissements de Santé aux EHPAD

A destination des GHT – ES (référents gériatriques).

La lutte contre le COVID-19 mobilise l'ensemble des établissements de santé et leurs soignants, ainsi que l'ensemble des établissements médico-sociaux et particulièrement les EHPAD. Les personnes âgées sont particulièrement vulnérables face au virus SARS-CoV-2.

Au regard de l'évolution de la situation épidémique, toutes nos forces doivent pouvoir s'allier afin de la combattre. Ainsi, différents territoires d'Occitanie développent des modèles d'organisation afin de soutenir les EHPAD dans la gestion de cette épidémie.

L'ARS Occitanie demande à ce que chaque territoire déploie **très rapidement** une stratégie organisationnelle afin de proposer **un appui harmonisé aux EHPAD** à partir des éléments mentionnés ci-après, constituant le cahier des charges.

Cette stratégie consiste à créer une cellule dédiée « COVID EHPAD » durant cette période de crise sanitaire. Son organisation doit s'articuler avec celle du centre 15.

→ Ses objectifs sont :

- Optimiser la filière et les soins des résidents,
- Limiter le recours aux urgences et éviter le passage aux urgences si était posée l'indication d'une hospitalisation,
- Favoriser le maintien en EHPAD,
- Aider à la prise de décision, notamment lorsqu'il s'agit de réflexion éthique,
- Faciliter la tâche des équipes de l'EHPAD.

→ Il vous appartient de choisir la localisation de cette cellule dédiée et de définir les modalités de pilotage,

→ Cette cellule s'adresse à l'ensemble des EHPAD du territoire qu'elle couvre,

→ Plusieurs cellules peuvent se mettre en place au sein d'un même département, il vous appartient de vous coordonner afin que tous les EHPAD d'Occitanie puissent faire appel à une cellule,

→ La cellule comprend :

- Une plateforme téléphonique avec un numéro dédié :

Elle assure une permanence 7 jours sur 7 en journée (par ex : 9h-19h).

Elle est constituée *a minima* de temps médecin et infirmier.

Ses missions sont :

- répondre aux besoins d'informations des EHPAD,
- déclencher la réalisation de test biologique Covid-19 et aider au dépistage d'un résident ou soignant suspect,
- conseiller et soutenir les EHPAD par télémedecine,
- aider à la décision d'accès à la filière et à la prise en charge spécifique, notamment par l'accompagnement à une réflexion éthique et collégiale autour de la prise en charge des patients Covid-19 positifs présents au sein de l'EHPAD,
- aider à la protection des personnels de l'EHPAD,
- apporter les informations sur des procédures de soins.

- **Une équipe mobile prélèvement Covid-19 :**

Elle doit pouvoir fonctionner quotidiennement en journée, 7 jours sur 7.

Elle est constituée par au moins un binôme de professionnels de santé et intervient sur déclenchement de la plateforme téléphonique.

Nous vous demandons de fédérer sous votre égide l'ensemble des ressources de votre territoire (certains territoires ont mobilisé des professionnels de santé ayant stoppé ou fortement réduit leur activité : HDJ, consultations...) afin de mettre en place cette cellule dans les plus brefs délais et d'en informer l'ensemble des partenaires et acteurs concernés de votre territoire.

Nous comptons sur votre mobilisation pour assurer la mise en œuvre de cette stratégie et vous remercions d'assurer un retour au référent médico-social de votre délégation départementale ARS dès que la cellule sera opérationnelle.